



Commune de Nendaz
1996 Basse-Nendaz

Tél. 027 289 56 00
Fax 027 289 56 01
E-mail commune@nendaz.org

Avis officiel

ELECTION DES AUTORITES MUNICIPALES POUR LA LEGISLATURE 2013-2016

Election du président

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du président de commune, le candidat de la liste du parti démocrate-chrétien,

M. Francis Dumas
route de Plan Baar 157, 1996 Baar / Nendaz

est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

Election du vice-président

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du vice-président de commune, le candidat de la liste du parti démocrate-chrétien,

M. Pierre Theytaz
chemin des Bioleys 5, 1997 Sornard / Nendaz

est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

Basse-Nendaz, le 16 octobre 2012

L'administration communale

